



Compte rendu des élus de la CGT Finances Publiques

CAPNA IDIV À TITRE PERSONNEL

Tableau d'avancement principal 2018

Tableau d'avancement complémentaire 2017

La CAPN tableau d'avancement à titre personnel 2018 s'est tenue le mercredi 6 décembre 2017. Cette CAPN était présidée par Mme SIMON-GRAMOLI, président intérimaire en attendant la nomination d'un nouveau chef de bureau RH-1C. Un expert du service des retraites était présent.

Suite à la lecture des déclarations liminaires, le Président a apporté les commentaires suivants :

- **Concernant la pérennité de la sélection** pour le tableau d'avancement IDIV classe normale à titre personnel, le président a précisé son maintien avec certitude simplement pour l'année prochaine !!! Il s'agit d'un tableau d'avancement donc de promotion mais dérogeant au statut de la fonction publique.

Pour la CGT, tout laisse à penser que ses jours sont comptés !!!

- **Concernant plus particulièrement le dispositif Jacob**, nous sommes dans le seul acte de gestion où il s'applique. Pour ce tableau, un correctif Jacob est appliqué avec un avancement fictif pour les collègues ne bénéficiant pas de ce dispositif, ceci afin de déterminer s'ils auraient pu prétendre au Tableau d'avancement. Malheureusement certains n'y arrivent pas. Il n'existe pas pour l'instant de texte qui prendrait en compte les manques créés par le dispositif Jacob.

Pour la CGT, les oubliés de Jacob le sont pour longtemps.

- **Concernant les collègues ayant exercé en ZUS**, il restait 80 dossiers à traiter avant l'application de PPCR.

Pour la CGT, la lenteur de notre direction générale dans ce dossier se fait encore une fois au détriment des agents.

- **Concernant le taux de promotion** (taux «pro-pro» soit taux promus-promouvables), il ne nous a pas été communiqué. Cependant la présidente a expliqué que pour rester dans le taux il était impossible d'accepter des inspecteurs d'échelon inférieur au 12^{ème}.

Pour la CGT, comme d'habitude la DGFIP s'affranchit des règles quand ça l'arrange !!!

Petit rappel, ce sont les inspecteurs ayant atteint au moins le 9^{ème} échelon qui peuvent prétendre à l'accession à ce tableau. Pour mémoire, depuis 2012, en dessous du 12^{ème} échelon, les collègues sont purement et simplement écartés.

- **Concernant PPCR**, des fiches explicatives sur le reclassement des cadres A sont disponibles dans Ulysse Cadres.

Montreuil, le 11/12/2017

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

- **Concernant les collègues ayant eu des avis défavorables** (soit 8 inspecteurs), la CGT a fait observer le caractère subjectif de ces avis. Pour la CGT cette CAPN ne doit pas s'apparenter à une commission de discipline sanctionnant les agents sur l'ensemble de leur carrière administrative. La DG ne nous fournissant pas l'ensemble du dossier administratif de l'agent et l'intégralité de ces notations-évaluations, elle ne devrait pas à notre sens nous les opposer.

Pour le président de la CAPN, ce tableau d'avancement est une sélection qui doit se mériter. Il ne s'agit pas d'une inscription automatique mais d'une vraie reconnaissance du parcours professionnel et de la carrière.

Il faut donc avoir fait preuve d'implication professionnelle tout au long de sa carrière. Les collègues qui ont un avis défavorable sont ceux dont la carrière n'est pas exempte de reproches.

Pour la CGT, un incident de parcours dans la carrière ne peut pas être suffisant. Nous remarquons d'ailleurs un durcissement dans les motifs permettant d'écarter des inspecteurs.

A l'issue de cette CAPN : 484 IDIV à titre personnel figurent sur le tableau d'avancement principal 2018 et 24 sur le tableau d'avancement complémentaire 2017.

VOTES



- ▶ **POUR** : Administration et CGC,
- ▶ **CONTRE** : CGT - FO - Solidaires
- ▶ **ABSTENTION** : CFDT

La CGT ne se prononce pas contre le tableau d'avancement lui-même, et regrette que les avis défavorables n'aient pas été levés.

Intégration d'un cadre A dans les services centraux

- ▶ **POUR** : Administration et CFDT,
- ▶ **CONTRE** : CGT
- ▶ **ABSTENTION** : FO - Solidaires

La CGT estime que les collègues doivent passer des concours et s'inquiète du fait qu'ils ne bénéficient pas de formation adéquate.